

Affichée le 19 septembre 2025

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
MAIRIE
DE
PARNANS



23 Place de la Paix
26750 PARNANS

Tél : 04.75.45.31.77
Fax : 04.75.71.41.88
mairie@parnans.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL

Lors de la séance du 17 septembre 2025

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal. Les délibérations sont consultables en mairie aux heures et jours d'ouverture au public.

Liste des délibérations adoptées dans leur ordre d'adoption :

N°1	D27/2025 du 17 septembre 2025 abrogeant et remplaçant la délibération n° 24/2025 relative à la division parcellaire et fixation du prix de vente d'un terrain communal	Adoptée à l'unanimité
-----	--	--------------------------

À Parnans, le 19 septembre 2025,

Le Maire

Alain ROBIN

